

BIOSCALE, dispositif de soutien de prématuration et maturation des SNA

Dans le cadre de **France 2030**, l'Etat a lancé 18 **stratégies nationales d'accélération (SNA)** avec un soutien fort pour la recherche et sa valorisation. Rattaché à la SNA Produits biosourcés et biotechnologies industrielles / carburant durables, le **dispositif BIOSCALE** fait partie des nouveaux soutiens financiers pour 2 phases spécifiques du développement de projet : **la prématuration et la maturation technologique.**

Comment savoir si mon projet est éligible ?

Vous êtes chercheur, enseignant-chercheur, ingénieur d'un laboratoire, d'un établissement ou organisme membre du Pôle universitaire d'innovation (PUI) IMPULSE de Lyon Saint-Etienne.

Vous avez un projet de transfert ou de création de startup issu de vos travaux de recherche (TRL 2 à 5) sur l'un des axes suivants :

- **Technologies pour la compréhension des biomasses :** Caractérisation fine, prétraitement, fractionnement raisonné, fonctionnalisation
- **Procédés biotechnologiques pour la production de biomolécules, plateforme, ou de synthon porteurs de nouvelles fonctionnalités et susceptibles d'être utilisés e, substitution de molécules pétrosourcées :** Conception de biobriques macromoléculaires (ADN, ARN, Enzymes).
- **Procédés :** Procédés associant transformations chimiques et biotechnologiques. Utilisant des technologies hybrides pour la production de biomatériaux. Nouvelles structures débouchant sur des applications à fort potentiel.
- **Outils numériques pour exploiter la complexité des bases de données et accélérer la définition de molécules et procédés cibles optimisés :** IA, simulations, outils d'aide à la décision.

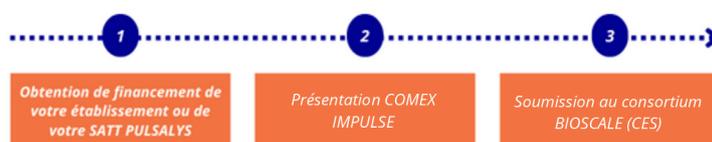
Quelles sont les conditions pour candidater ?

N'hésitez pas à **en discuter avec votre directeur de laboratoire et/ou Vice-Président innovation.**

Votre projet (si prématuration) devra faire l'objet d'**une décision de financement préalable** par votre établissement ou par votre organisme.

Comment soumettre mon projet ?

- **Prématuration :** Votre projet devra être soumis **COMEX PUI** puis au **Comité d'Engagement et de Sélection (CES)** du consortium BIOSCALE qui se réunit régulièrement.



- **Maturation :** il devra être soumis à **PULSALYS** puis validé par le **Comité d'Engagement et de Sélection (CES)** du consortium BIOSCALE.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous solliciter : contact@pui-impulse.fr

Les modalités de financement

| | PREMATURATION | MATURATION |
|--------|---|--|
| TRL | TRL 2 à TRL 3 | TRL 4 à TRL 6 |
| Durée | 12 mois max | 18 mois max |
| Budget | Financement BIOSCALE : 80% du montant total du budget Plafond du financement : 80 000€ | Financement BIOSCALE : 65% du montant total du budget Plafond du financement : 400 000€ |

Etablissements partenaires du PUI IMPULSE

ComUE Université de Lyon, Université Claude Bernard Lyon 1, Université Lumière Lyon 2, Université Jean Monnet Saint-Etienne, ENS Lyon, INSA Lyon, Ecole Centrale de Lyon, CPE Lyon, HCL, CNRS, Inserm, Inria, INRAE.

